

Certificat de vie commune

Ce document n'est délivré qu'à la demande expresse d'un organisme.

Il s'agit d'une attestation sur l'honneur des deux intéressés avec légalisation des signatures apposées par-devant un agent municipal. La présence de témoins n'est pas requise.

Délivrance

- Mairie de Dambenois, délai : 2 à 3 jours.

Fournir :

- une pièce d'identité de chacun
- un justificatif de l'organisme demandeur
- un ou plusieurs justificatifs de domicile faisant apparaître les deux noms.